



**LA CHAPELLE  
SUR ERDRE**

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Présents : 30  
Absents : 3  
Pouvoirs : 2  
Votants : 32

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 31 MARS 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le 31 mars à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Laurent GODET, Maire.

**Étaient présents :**

Laurent GODET  
Katell ANDROMAQUE  
Jean-Noël LEBOSSE  
Noëlle CORNO  
Philippe LE DUAULT  
Muriel DINTHEER  
Laurent BREZAC  
Camille BRANCHEREAU  
Eric NOZAY  
Laurence RANNOU  
Viviane CAPITAINE  
Claude LEFORT  
Denis BRIANT  
Jean-Pierre GUYONNAUD  
Anne OLIVIER

Sylvie LAJEANNE  
Charlotte PERCHER  
Frédéric CHATELLIER  
Nathalie LEBLANC  
Isabelle LE HEIN  
Martin MOTTET  
Thérèse TRESPEUCH  
Fabrice ROUSSEL  
Erwan BOUVAIS  
Annie LE GAL LA SALLE  
Christophe BOUVIER-BRAULT  
Myriam BASOSILA MBEWA  
Christian GUILLEMINEAU  
Bénédicte de LANTIVY  
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents :**

Philippe RODRIGUES

**Étaient absents excusés :**

Marc FLEURY, Oscar NAVARRO

**Avaient donné procuration**, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Marc FLEURY à Katell ANDROMAQUE, Oscar NAVARRO à Denis BRIANT

**Mme Nathalie LEBLANC a été élue Secrétaire de Séance.**

---

## DL\_2025\_03\_20 - Renouvellement de l'adhésion au réseau éco évènement REEVE

---

### Monsieur Lebossé expose :

Le Réseau éco évènement, le REEVE, est une association loi 1901 basée à Nantes, opérant principalement dans les Pays de la Loire et coopérant avec de nombreux acteurs en France. Sa gouvernance intègre des adhérents représentant toutes les parties prenantes de la filière événementielle : organisateurs, lieux, traiteurs, prestataires, collectivités et réseaux. Elle fait également appel à des citoyens et des bénévoles.

Le REEVE a pour objectif de mobiliser ces acteurs des filières évènementielles pour qu'ils contribuent activement à la lutte contre les dérèglements climatiques et s'adaptent aux dérèglements à venir.

Le REEVE a également vocation de se mettre en lien avec toutes les initiatives nationales et internationales pour favoriser le partage de bonnes pratiques.

Pour atteindre ces objectifs le REEVE établit de nombreux partenariats, propose des ressources en ligne gratuites, co-organise une rencontre annuelle, anime des groupes de travail, informe sur les formations disponibles, organise des journées d'études nationales "Territoires d'Evènements Responsables" et anime un label "évènement éco engagé".

Le label repose sur un référentiel en dix enjeux fondamentaux :

- Compréhension du site d'accueil
- Ressources et sobriété
- Déplacements plus vertueux
- Manger durable
- Vers le zéro déchet
- Un évènement pour tous
- Inviter les publics à la transition écologique
- Numérique responsable
- Santé, sécurité
- S'organiser et coopérer

La Ville de La Chapelle-sur-Erdre est adhérente au réseau éco-évènement depuis 2019 (délibération du 30 septembre 2019).

L'adhésion annuelle apporte les services suivants :

- Soutien au projet associatif du REEVE et un vote en AG
- Possibilité de participer à la vie associative (action bénévole, candidature aux comités labels, fresque, et/ou au conseil d'administration, etc.)
- Accès pour les agents aux « Fresques de l'évènementiel » organisées par le REEVE (une session par trimestre)
- Accès pour les agents à la formation des bases d'un éco-évènement (une session par trimestre) et autres formations co-financées par Nantes Métropole (tri des déchets, organisation des dons alimentaires, éco-mobilité,
- Cinq accréditations pour l'évènement « Journée territoire d'évènement responsable »
- Identification sur le site internet du REEVE
- Accès à la base documentaire réservé aux adhérents
- Abonnement à la newsletter

En 2025, les services de la Ville (culture et transition écologique) participent à une formation en ligne visant à maîtriser la consommation électrique de nos évènements et lieux d'accueils et sont, par ailleurs, accompagnés dans l'écogestion des salles de spectacle de Capellia et du JAM.

L'association s'organise autour d'un projet associatif triennal. Depuis l'assemblée générale du REEVE de 2024, adoptant le nouveau projet associatif, les conditions tarifaires d'adhésion ont évoluées. En effet, l'adhésion annuelle s'effectue maintenant de date à date et la cotisation est établie en fonction de la population selon quatre tranches.

La Chapelle-sur-Erdre est intégrée à la seconde tranche, correspondant aux collectivités ayant une population comprise entre 10 000 et 100 000 habitants. Le montant actuel de cotisation est de 990 €, mais chaque Assemblée Générale de l'association peut faire évoluer ce tarif.

**Après avoir entendu ce rapport,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le nouveau projet associatif de l'association REEVE,*

*Vu la nouvelle grille des montants d'adhésion de l'association REEVE,*

*Considérant l'intérêt pour la transition écologique du territoire d'améliorer l'impact environnemental de nos évènements,*

*Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement et Transitions, réunie le 18 mars 2025,*

**Le Conseil Municipal par 25 voix pour et 7 abstentions (Erwan BOUVAIS, Annie LE GAL LA SALLE, Christophe BOUVIER-BRAULT, Myriam BASOSILA MBEWA, Christian GUILLEMINEAU, Bénédicte de LANTIVY, Sébastien ROUSSEL) :**

- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion au réseau éco évènement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,

  
**NATHALIE LEBLANC**



Le Maire,

  
**LAURENT GODET**

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à partir de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.  
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

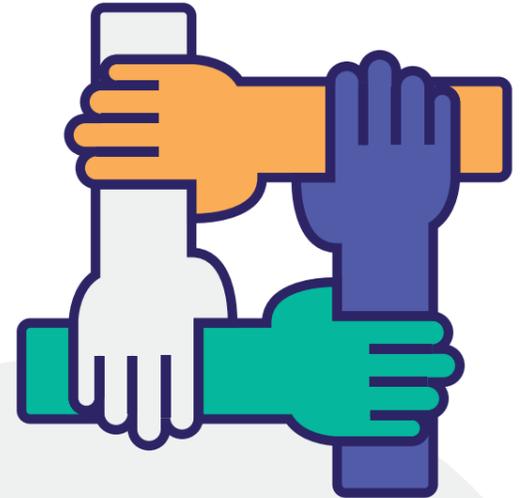


# Plan d'action

réseau éco-événement

## reeve

Pays de la Loire



## Coopérer pour relever les défis de la transition

### Entre le Reeve et les autres réseaux nationaux et régionaux

- Affirmer la dynamique du REEVE par un **maillage territorial** en région Pays de La Loire.
- **Mutualiser** des savoirs et des moyens d'actions avec les réseaux régionaux et nationaux pour renforcer nos capacités respectives.

### Entre adhérents

- **Faciliter** les échanges entre les adhérents du REEVE.
- Continuer de **féderer** toutes les parties prenantes et **renforcer** la mobilisation des citoyens.
- Créer des **moyens d'actions communs**.

### Entre les différents secteurs de la filière événementielle

- **Identifier les points forts** de chaque secteur selon leur maturité dans la transition.
- Impulser une logique d'échange de pratiques entre ces secteurs.



## Impulser des événements durables

### Le Reeve, un observatoire des problématiques et pratiques sectoriels

- **Structurer une veille sectorielle** à l'échelle internationale, nationale, régionale.
- **Publier** dans le cadre de notre **recherche-action participative** : études, annuaires, guides, tutoriels etc...

### Le Reeve, un accélérateur de l'innovation durable

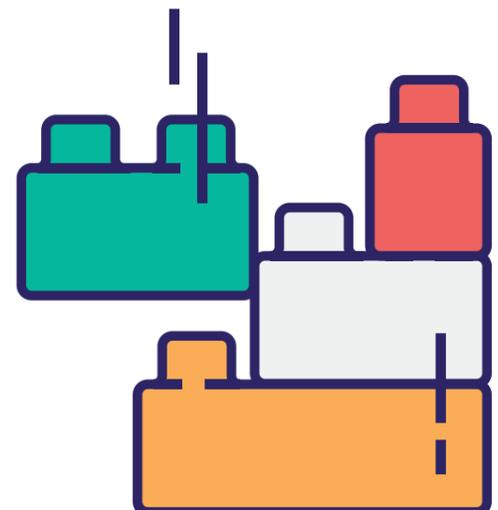
- **Professionaliser et renforcer** nos **moyens de communication** : Site internet, Newsletter, Réseaux sociaux...
- **Innover et développer des outils à destination de la filière**, tels que l'offre de formation et d'ateliers, le label événement éco-engagé et la fresque de l'événementiel.

### Le Reeve, un espace d'intelligence collective

- Favoriser les débats entre adhérents et parties prenantes de la filière événementielle pour **nourrir une réflexion commune**.

## Structurer pour pérenniser et développer l'association

- **Clarifier** le fonctionnement de l'association et de ses projets pour **renforcer la capacité d'action des adhérents**.
- **Recruter** une **équipe salariée** aux **fonctions supports**
- **Proposer** des **actions fédératrices** pour les bénévoles
- **Déployer** un **modèle socio-économique** en phase avec nos valeurs.



# « Coopérons pour impulser les événements Réévés d'un monde plus juste, sobre et durable »

Accompagner tous les événements et l'ensemble de leurs acteurs dans la transition écologique et solidaire, par l'action collective et inclusive, c'est le défi que s'était lancé le REEVE en 2021. Trois ans plus tard, les outils développés par l'association ont permis d'embarquer une grande diversité d'acteurs de l'événementiel, de secteurs variés. Ce dynamisme témoigne d'une prise de conscience partagée de la filière événementielle française, qui s'est accélérée post-covid.

En 2022, l'UNIMEV et l'état ont signé l'Engagement pour la croissance verte relatif à la Transition de l'industrie événementielle vers l'économie circulaire, qui a officialisé l'engagement de la filière à développer la

circularité des ressources mobilisées à l'occasion des événements. Ces trois dernières années ont également vu l'obligation pour les entreprises de plus de 500 salariés d'intégrer le Scope 3 dans le bilan de leur GES. Cette mesure va permettre à la filière d'avoir des données chiffrées et de mieux mesurer son impact. Si les acteurs de l'événementiel s'emparent de plus en plus de l'outil bilan carbone, ils vont également plus loin dans la prise en compte des enjeux de développement durable. L'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024 et la volonté de faire des jeux sobres et responsables viennent par exemple mettre en avant des enjeux sociaux, d'accessibilité, de gestion des ressources... A l'opposé de grands

événements internationaux, de nouveaux modèles d'événements émergent, avec une volonté affichée de réduction de jauge.

Quelle est la place du REEVE dans ce contexte ? C'est la question que nous nous sommes posée en écrivant ce projet associatif 2023- 2026. Pour nous, le REEVE doit continuer à questionner la filière événementielle, à ouvrir des débats entre les acteurs ; pour qu'ensemble nous avançons vers un monde plus juste, sobre, heureux, durable. Le premier projet associatif du REEVE posait le constat « Les éco-événements d'aujourd'hui sont les événements de demain ». Aujourd'hui, il n'existe quasiment plus d'événements sans que les mots écoresponsable, écologique, soutenable n'apparaissent sur la communication. Mais sont-ils tous pour autant durables ? Et comment pourrions-nous qualifier un événe-

Envoyé en préfecture le 04/04/2025  
Reçu en préfecture le 04/04/2025  
Publié le 07/04/2025  
ID : 044-214400350-20250331-DL\_2025\_03\_20-DE

ment de « durable » ? Est-ce un événement qui a réduit son impact carbone ? Est-ce plutôt une rencontre qui a un impact positif sur la société ? A quoi souhaitons-nous que ressemblent les événements de demain ? Quelle forme auront-ils ? Quels sens auront-ils ? Est-ce que tous les événements, tels que nous les connaissons aujourd'hui, pourront et devront encore exister ?

A ce jour, nous n'avons pas la réponse. Et nous ne pourrions pas y répondre seuls. Ce que nous vous proposons, à vous adhérents du REEVE, institutionnels, citoyens, organisateurs, prestataires de la filière événementielle, c'est de prendre le temps, sur ces 3 prochaines années, d'une réflexion commune, de coopérer et se questionner : qu'est-ce que selon nous un événement durable en 2030 ? Et comment embarquons-nous l'ensemble de la filière vers cet horizon ?



Voici les nouveaux montants :

Grille de cotisation - Adhésion Individuelle	
Cotisation partielle (Etudiant·e, bénéficiaires des minimas sociaux)	25€
Pleine cotisation	55€
Grille de cotisation - Adhésion Personne morale	
0 à 10 salarié·es	110€
11 à 20 salarié·es	220€
20 à 50 salarié·es	440€
51 salarié·es et plus	550€
Grille de cotisation - Adhésion Collectivité	
Moins de 10k habitant·es	495€
10k à 100k habitant·es	990€
100k à 250k habitant·es	1 980€
Plus de 250k habitant·es	2 970€

Et voici les anciens montants :

anciens tarifs avant AG 2024					
Collège			Niveau d'engagement		
			Evolution	Vigie	Canopée
Collectivité	Commune	Moins de 10 000 habs	275€	715€	2 200€
		10 000 habs à 20 000 habs	330€	770€	2 640€
		20 000 habs à 30 000 habs	385€	825€	2 640€
		30 000 habs à 50 000 habs	440€	880€	2 640€
		50 000 habs et plus	495€	935€	3 025€
	Autres structures	Agglomération	495€	935€	3 025€
		Conseil départemental	495€	935€	3 025€
		Conseil régional	495€	935€	3 025€
		Syndicat mixte	330€	770€	2 640€
		Université	330€	770€	2 640€
Personne morale	0 ou 1 salarié·é	55€	495€	1 100€	
	2 à 4 salarié·é·s	83€	523€	1 430€	
	5 à 9 salarié·e·s	110€	550€	1 870€	
	10 à 50 salarié·e·s	220€	660€	2 200€	
	51 salarié·e·s et plus	330€	770€	2 640€	
Citoyen	Bénévole	0€	-	-	
	<a href="http://Citoyen.ne">Citoyen.ne</a>	22€	-	-	